

# REPENSER la propriété

Le droit de propriété, droit constitutionnel fondamental dans la tradition républicaine française, assure la liberté à laquelle tout un chacun aspire, fonde la dynamique économique capitaliste et structure profondément les territoires. La propriété privée du logement est, quant à elle, associée à la citoyenneté, à l'identité locale et nationale, à la position sociale, à la vie familiale et reste une ambition sociale très largement partagée.

Pourtant aujourd'hui, les contre-performances du système capitaliste perceptibles dans les crises financières et boursières, dans l'augmentation des inégalités, dans les dégradations des conditions de l'emploi, dans les risques technologiques en matière de santé ou d'environnement, dans les conflits migratoires, etc. amènent les populations, notamment les plus scolarisées, à douter du modèle de progrès qui a fondé les démocraties libérales.

À l'heure actuelle, des particuliers, des collectifs, des groupes d'habitants et/ou de militants, de tous âges, souhaitent vivre autrement, habiter autrement, s'inscrire dans des logiques de partage et de solidarité dont ils ont le sentiment qu'elles peuvent réguler les excès d'une économie financiarisée et globalisante et améliorer les modes de vie.

*Repenser la propriété. Des alternatives pour habiter présente ces évolutions récentes qui renouvellent le rapport à la propriété du logement et génèrent le développement d'un modèle de société solidaire, écologique et collective opposé à celui de la société individualiste et techniciste du *xx<sup>e</sup>* siècle.*

*Sylvette Denéfle, professeure émérite de Sociologie (université F. Rabalais), membre du laboratoire « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » (UMR CNRS 7324), a dirigé le programme « Alternatives de propriété pour l'habitat » financé par l'Agence Nationale de la Recherche dont est issu cet ouvrage.*

*Avec les contributions de Dominique Argoud, Floriane Bonnafoux, Sabrina Bresson, Sylvette Denéfle, Edith Gaillard, Julien George, Bénédicte Hayard-Duclos, Anne Labit, Nicole Lenoiseau, Maira Machado-Martins, Corinne Manson, Béatrice Méssin, Joao Pedro S. Nunes, Simone Penner, Nicole Roux, Inouk Souami, Yannick Trémouin et Françoise Zhoum.*

ISBN : 978-2-7535-6349-2

Repenser la propriété

SOUS LA DIRECTION DE  
SYLVETTE DENÉFLE

# REPENSER la propriété

SOUS LA DIRECTION DE  
SYLVETTE DENÉFLE

DES ALTERNATIVES  
POUR HABITER



*ENTRE GESTION ET DOMINATION :  
SOCIABILITÉS ET CONFLITS*

*DANS LES « COPROPRIÉTÉS POPULAIRES »  
À RIO DE JANEIRO*

Maira MACHADO-MARTINS

La recherche<sup>1</sup> présentée dans cet article porte sur une forme relativement récente d'habitat populaire à Rio de Janeiro. Ce sont des occupations, par une population économiquement modeste, de terrains et immeubles industriels abandonnés et leur reconversion par les occupants eux-mêmes. Ces formes d'habitat ont démarré à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et se situent aux abords de l'Avenida Brasil, ancienne voie rapide qui traverse la ville. Trois occupations, très proches les unes des autres, ont été identifiées : Condomínio Arcias Brancas, Batidão et Monte Castelo. La dernière a fait objet d'une étude de cas, sous une perspective ethnographique<sup>2</sup>.

**Sur les copropriétés populaires**

Les immeubles sont occupés par une population salariée, originaire en grand nombre des *favelas*, dont quelques-unes sont également situées à proximité de ces occupations. Les terrains des anciennes usines ont une superficie variant de 3 000 à 12 000 m<sup>2</sup> et d'après les estimations, peuvent accueillir de quatre à huit cents familles environ. Elles présentent des services et des équipements, les habitants construisent leur logement, et donnent un nom au site. L'infrastructure existante dans les trois cas est à souligner. On y trouve des compteurs d'électricité, les réseaux de téléphone et d'eau. Chacune des

1. La recherche empirique qui sera présentée dans cet article s'est déroulée de décembre 2000 à août 2001.

2. Pour des raisons de sécurité nous n'avons pas précisé la localisation exacte des occupations. Tous les noms et prénoms des personnes interviewées ont été modifiés pour préserver leur identité.



occupations présente ces spécificités. Le *condominio* Areias Brancas, par exemple, présente des logements standards, de superficie égale. Le Monte Castelo, présente des équipements collectifs tels que piscine et terrain de sport. Dans les trois cas, les accès sont fermés au moins pendant la nuit et les commerces installés à l'intérieur répondent aux besoins des habitants.

Malgré l'organisation interne des espaces pour ce qui concerne la propriété, ces occupations se développent dans un cadre illégal car les habitants ne sont pas propriétaires des terrains industriels occupés. Toutefois, et à l'instar des *favelas* de Rio de Janeiro, la propriété des résidences est reconnue par la population à l'intérieur et à l'extérieur de ces occupations, par le moyen de documents qui déclarent les processus de vente et de location, et qui sont signés et tamponnés par les associations locales de résidents.

La forme d'habitat qui sera présentée dans ce texte est sans doute différente de celles qui existent à Rio de Janeiro. À l'issue des travaux menés, elle a été dénommée « copropriété populaire » parce qu'elle présente certaines caractéristiques, concernant tant la forme construite à l'intérieur que la gestion, proches de l'habitat en copropriété, notamment tel qu'il existe au Brésil et est appelé le *condomínio*. Cependant nous observons certaines pratiques qui rappellent la *favela* d'origine des habitants. Ces pratiques et caractéristiques observées lors de la recherche empirique sur les occupations menées seront présentées afin de lancer la réflexion sur l'influence de la forme d'habitat collectif et en copropriété dans la production des conflits et des sociabilités.

### Gestion et pouvoir dans les occupations de l'Avenida Brasil et les *condomínios* de la « ville formelle »

Tout d'abord, pour analyser la gestion de ce milieu d'habitat, il faut comprendre la forme de pouvoir en place. Les « copropriétés populaires » se situent dans une zone dominée par la *milícia*, une forme de pouvoir parallèle à l'État<sup>3</sup> présente à Rio de Janeiro. La *milícia* se caractérise par la composition de groupes de professionnels de sécurité de l'administration publique, tels que pompiers, militaires, agents de prison et policiers, à la retraite ou en activité, hors de tout statut légal. Leur objectif est l'extorsion d'argent et le contrôle des zones d'habitat défavorisées, par exemple les *favelas*. La *milícia* se développe progressivement à Rio de Janeiro et se présente comme une sorte de contre-pouvoir par rapport à celui des narcotrafiquants dans les *favelas* de la ville, d'où elle peut les exploiter parfois.

3. Il faut entendre par là une forme d'exercice illégal du pouvoir fondée sur la domination territoriale, consolidée au sein des communautés souvent dépourvues économiquement. À Rio de Janeiro, la forme de pouvoir parallèle à l'État la plus connue et la plus répandue historiquement est celle qu'exercent les narcotrafiquants dans les *favelas*.

Ce pouvoir parallèle met en place des dispositifs qui associent directement les occupations et les copropriétés formelles. D'abord le fait d'avoir, chacune, un *leader* qui joue le rôle de *síndico* (syndic). D'un côté, il représente ce pouvoir parallèle en exerçant un contrôle ; de l'autre, il assure le bon fonctionnement de l'espace commun, comme dans les copropriétés formelles. La *milícia* collecte la « taxe de copropriété » correspondant normalement aux dépenses collectives (gardien, personnel d'entretien, maintenance), et peut établir ainsi une légitimité artificielle. Dans l'occupation Baidão, la taxe est formalisée au moyen d'un carnet de paiement mensuel. De plus, elle fait également partie d'une association de résidents, légalisée auprès de la mairie, et qui cherche à légitimer l'organisation en place.

La recherche menée au Monte Castelo a montré la formation de groupes qui se positionnaient selon leur appréciation de la gestion du syndic et de la présence d'une *milícia* contrôlant le site. Le groupe qui soutient le syndic bénéficie de sa protection, qu'on peut qualifier de condescendante. On observe ainsi un jeu d'influences dans le Monte Castelo où le syndic s'entoure de personnes auxquelles il fait confiance – celles qui le soutiennent – pour « surveiller » l'occupation quand il est absent. Tout cela crée un climat de méfiance entre les deux groupes (celui des « amis » du syndic et celui des opposants au syndic et au système de *milícia*) ainsi qu'à l'égard des étrangers et des nouveaux habitants de cette « copropriété ».

Les groupes antagonistes se forment également sur la base des conflits résultant des caractéristiques et des normes de l'habitat en copropriété. Le conflit principal mis en évidence dans le Monte Castelo est un problème classique de cette forme d'habitat collectif, bien identifié par Guénoła Capron, celui de la règle appliquée au paiement de la taxe de copropriété. Dans certaines copropriétés fermées de l'Amérique Latine et des États-Unis (Capron, 2006) aussi bien que dans les copropriétés en difficulté en France (Lefeuve, 1999), la solution pour mettre en évidence le problème de non-paiement des charges de copropriété est celui qu'utilise le syndic du Monte Castelo : l'affichage d'une liste des « mauvais payeurs ». Même si elle se produit dans des contextes socio-spatiaux très spécifiques, cette solution contribue à produire, dans les trois cas, la formation de groupes opposés, constitués par une majorité et une minorité.

Dans les copropriétés fermées présentées dans l'ouvrage coordonné par Guénoła Capron, cette action est abordée comme un moyen de forger la discrimination envers ceux qui sont en quelque sorte différents. Dans les copropriétés en difficulté, cette forme de sanction correspond à une méthode d'organisation du système d'action (Lefeuve, 1999, p. 61-75). Dans le cas du Monte Castelo, elle correspond à une forme de contrôle interne exercé par le *leader* de l'occupation. Ainsi, dans les trois formes d'habitat collectif mentionnées ci-dessus, la stratégie est semblable : le conflit principal tourne autour d'un groupe de personnes identifiées comme les mauvais payeurs.



pour donner ainsi de la force au groupe opposé, celui des résidents qui paient régulièrement la taxe. De plus, dans les trois occupations de l'*Avenida Brasil*, la « condamnation » et la mise en avant des mauvais payeurs sont des moyens utilisés par les syndicats pour construire leurs discours justifiant la situation dégradée des espaces communs. Une stratégie de domination est ainsi créée à partir de la production du conflit interne, lui-même fondé sur cette situation dégradée des espaces collectifs. La publication d'une telle liste dans les copropriétés formelles et dans les occupations joue un rôle significatif dans la constitution des groupes antagonistes. Dans le cas du Monte Castelo, le premier groupe rassemble ceux qui étaient partenaires de l'ancien syndic et paient régulièrement la taxe, le second groupe, les débiteurs ou ceux qui s'opposent au système de paiement de la taxe de copropriété parce qu'à leurs yeux, l'argent n'est pas vraiment investi dans l'entretien de l'occupation. L'objectif est finalement de dresser les habitants les uns contre les autres, car s'ils sont divisés, il est plus facile de leur imposer le mode de fonctionnement du pouvoir parallèle exercé par la *milícia*.

Les effets induits par l'exposition des mauvais payeurs peuvent être assez différents dans les copropriétés formelles et informelles. Dans l'une des copropriétés en difficulté analysées par Marie-Pierre Lefeuve, l'exposition des mauvais payeurs multiplie les débiteurs de charge. La logique qui prévaut est celle-ci : « Si mon voisin ne paie pas, je ne paie pas non plus. » Dans le Monte Castelo une autre perception des débiteurs a été constatée : un sentiment de révolte de la part des habitants qui paient régulièrement leur taxe de copropriété. Dans cette occupation, une partie des « bons payeurs », notamment les nouveaux arrivants, craignent les conséquences s'ils deviennent débiteurs, puisque la zone est dominée par une *milícia*. Un autre groupe paie régulièrement parce qu'il veut remplir ses obligations, en considérant que la taxe est un devoir qui incombe aux habitants de la copropriété, sans mettre en question l'utilisation qui en est faite. Dans ce deuxième cas de figure, quelques-uns parmi ces bons payeurs s'indignent de l'action des débiteurs, en comparant leurs conditions de vie et leurs dépenses. Le conflit s'aggrave lorsque l'affiche portant le nom des débiteurs est exposée à l'entrée de la « copropriété », signalant également les mois non payés par chaque habitant ainsi que leur responsabilité dans la suppression du gardien du soir.

Un autre point commun entre les occupations et les copropriétés formelles est l'appropriation et l'investissement de l'espace collectif par les habitants. D'abord, le fait d'être en même temps propriétaire d'un logement et résident change la relation à l'espace, notamment en ce qui concerne l'appropriation de l'espace commun et l'investissement économique dans le logement. Dans le Monte Castelo, nous avons constaté qu'après le syndic, ce sont les occupants les plus anciens qui possèdent le plus grand nombre d'unités d'habitation. Ils font des travaux dans les logements pour les louer,

ce qui peut devenir un complément de revenu et, dans certains cas, remplacer le revenu d'un membre du couple, qui peut cesser de travailler pour se consacrer à d'autres activités. Dans tous les cas, ces habitants se préoccupent plus que les autres des problèmes internes qui peuvent survenir dans l'espace physique collectif, non seulement parce qu'ils y vivent, mais aussi parce qu'ils s'efforcent de conserver ou d'autres des locataires. Ils cherchent souvent des solutions ou résolvent eux-mêmes les problèmes techniques. Il y a alors deux cas de figure dans les « copropriétés populaires ». Le premier correspond au résident qui possède quelques logements, se projette à long terme dans l'occupation, se préoccupe de la qualité de vie et du bon fonctionnement de l'espace interne de la communauté. Dans cette préoccupation, l'intérêt du résident et celui du bailleur, soucieux que ses unités d'habitation soient occupées et génèrent un revenu, coïncident. Le deuxième cas est celui du syndic qui n'habite pas l'occupation mais y possède des logements, comme Silvio, le gestionnaire actuel du Monte Castelo et du Batidão, qui semble plutôt concerné par la valeur et l'intégrité des logements dont il est propriétaire que par l'ensemble des occupations dont il est le représentant.

En ce qui concerne le non-respect des règles à l'intérieur de l'habitat collectif, les pratiques de transgression sont plutôt associées à la situation de cohabitation des individus (Machado-Martins, 2014a). Dans les occupations, les accords tacites de convivialité ne sont pas souvent respectés ; il est alors nécessaire d'adopter des mesures pour garantir un certain équilibre. Les deux principales normes que nous avons relevées dans les trois « copropriétés » sont le silence à partir de 22 heures et l'interdiction de l'utilisation et de la circulation de drogues illicites. Ensuite, comme dans les copropriétés formelles, d'autres règles devraient être issues d'un accord tacite visant l'équilibre communautaire, ce que Michel de Certeau, Luce Giard et Pierre Mayol (1980) ont décrit comme un contrat social qui serait l'une des conditions de son équilibre<sup>4</sup>. Le non-respect de ces accords tacites ne conduit pas à la punition, mais plutôt au conflit entre les habitants, qui peut dégénérer. Dans les occupations, le cas le plus flagrant est celui de la musique forte, qui induit des tensions. Il n'y a pas de règle explicite sur ce sujet mais, pendant la journée, elle est source de nuisance pour les habitants qui travaillent le soir et ne peuvent se reposer que dans la journée.

Dans les copropriétés formelles, le pouvoir est caractérisé, en principe, par un certain équilibre que traduisent les règles de majorité régissant le système de décision. Toutefois, cette forme de gestion « équilibrée » et les sanctions qui en découlent n'empêchent pas la transgression des normes. Dans les occupations, la condition informelle et illégale de la « copropriété » contribue à mettre en place le pouvoir du syndic, qui n'est pas toujours fondé sur la représentation des habitants. Toutefois les conflits observés dans

<sup>4</sup> Pour eux, cet accord n'est pas affiché comme un règlement, il est plutôt inscrit dans une tradition orale et dans le comportement des individus.



les deux formes d'habitat, formel et informel, révèlent une structure de pouvoir et des normes semblables, qui caractérisent l'habitat en copropriété et/ou collectif.

### Sociabilité et vie communautaire dans l'habitat en copropriété

Le côté positif de l'habitat collectif mis en valeur lors des entretiens avec la population du Monte Castelo, est la solidarité qui naît souvent entre voisins, qui peuvent les aider à surmonter les difficultés rencontrées. Colette Péronnet (1979) affirmait déjà dans ces recherches sur les bidonvilles en région parisienne que la création des liens de solidarité et d'entraide est plus souvent observée dans des milieux d'habitat précaire que dans des milieux d'habitat aisé.

Mais la sociabilité s'avère un aspect important surtout pour les nouveaux habitants de ces espaces clos. Emménager dans un lotissement de standing sécurisé (*condominio fechado*), qui suit un modèle de « banlieurisation », impose souvent l'éloignement des autres originaires de la ville. Pour une grande partie des nouveaux arrivants, souvent originaires de ces autres quartiers, ce changement représente également un éloignement du groupe social d'origine. Ils doivent ainsi s'adapter à de nouveaux codes, propres aux *condominios fechados*, à une nouvelle forme de mobilité imposée par ce type d'habitat et au nouveau groupe social qui forme ces communautés. Certes, pour une grande partie des habitants du Monte Castelo des liens d'amitié se nouent à partir du voisinage et, pour ceux qui viennent des *favelas* situées très proches, les relations d'amitié antérieures sont maintenues, mais les rencontres deviennent plus rares. Pour les résidents qui ne viennent pas des alentours de l'occupation, il est encore plus difficile de garder le contact après le démenagement vers le Monte Castelo.

Un point en commun entre les deux types d'habitat, les *condominios fechados* et les occupations, qui marque une transformation pour les nouveaux habitants est la restriction de l'espace ou des activités de sociabilité (Machado-Martins, 2014b). Dans le cas des *condominios* cette restriction s'applique aux relations qui ont lieu dans le quartier, par exemple avec des commerçants, des gardiens d'immeuble et des voisins et usagers du quartier rencontrés dans les petits trajets quotidiens, faits souvent à pied. Dans les occupations, elle s'exprime par la diminution des offres d'activités de sociabilité par rapport à la *favela* qui propose souvent de nombreux bars, des fêtes (par exemple les bals de *forró* et de *funk*), et des petits lieux de rencontre (notamment pour les personnes âgées et les enfants). Dans le cas du Monte Castelo, les équipements installés à l'intérieur ne contribuent pas à la sociabilité des habitants. La piscine de l'occupation n'est pas vraiment utilisée par les adultes car ce sont les enfants qui s'en servent, tout comme le terrain de sport.

Les activités sociales pour adultes sont plus présentes dans les moments de détente, notamment le vendredi soir et le week-end. Les jeux de cartes ou de billard, un verre dans les bars soit à l'intérieur, soit tout près de l'occupation, et les bals sont les activités qui rassemblent le plus cette population, notamment dans les *favelas*, qui offrent de nombreux lieux. Certains regrettent les espaces de détente de leur *favela* d'origine, où il y avait souvent des fêtes, des bals, de nombreux bars où on se retrouvait le soir et le week-end. Si la tranquillité de l'occupation est un facteur positif pour beaucoup, cette ambiance s'avère parfois trop calme pour certains. Ils ont la nostalgie de la « liberté » qu'ils éprouvaient dans la *favela* d'origine, où ils pouvaient mettre la musique à fond n'importe quand, et où il y avait des fêtes à de nombreux endroits. Si ce sentiment de liberté est associé à une culture existante et construite par les pratiques au sein des *favelas*, il dépend toutefois de la personnalité de chaque individu. Il y a des habitants qui cherchent plutôt la tranquillité, le silence, des règles pour leur milieu d'habitat, alors que d'autres préfèrent s'amuser et ne sont sans doute pas gênés par les débordements des autres.

### À la recherche d'un modèle d'habitat autre que la *favela*

La première différence observée entre une *favela* et une « copropriété populaire » est la présence d'un mur qui entoure et limite le milieu d'habitat. La question se pose de savoir si les frontières matérielles sont un instrument de mise en œuvre d'une volonté de mise à l'écart : « Ce sont les modes de vie et d'habiter des résidents qui sont révélateurs d'une fragmentation du lien social ou les formes urbaines qui génèrent une diminution de ce lien social » (Capron, 2006, p. 250). Quelle que soit la réponse, la mise à distance physique par la discontinuité et les coupures spatiales contribue à la fragmentation urbaine.

La majorité des résidents du Monte Castelo évoquent comme motif principal des occupations la possibilité d'éviter de côtoyer les trafiquants de drogues. L'expansion du modèle « d'enclave résidentielle » (Calderín, 2000), relèverait ainsi dans ces « copropriétés » d'une volonté de mise à distance socio-spatiale. Toutefois, plus que les murs, frontière physique bien marquée, ce sont les règlements intérieurs de certaines copropriétés qui révèlent la volonté de stabiliser et d'homogénéiser l'environnement social et spatial, de produire un entre-soi capable de gérer les débordements dans un contexte où les institutions publiques ne sont guère capables d'influer sur les conduites individuelles (Capron, 2006). Dans toutes les « copropriétés » observées, le point le plus important est de juguler le trafic de drogue. Ainsi, les trois occupants de l'Avenida Brasil interdisent tout usage ou commercialisation de médicaments, ce qui pérennise la stabilité du pouvoir de la *milícia* qui domine la zone, et assure, en même temps, la tranquillité des habitants.



Une deuxième différence marquante entre les *favelas* et les « copropriétés populaires » concerne la présence d'équipements collectifs, construits à l'initiative des habitants, comme dans le Monte Castelo. Cette caractéristique permet de faire un parallèle entre les occupations et les *condomínios fechados*. Dans le cas du modèle des *condomínios fechados* au Brésil la publicité faite à ces équipements vise, entre autres, à entretenir une image d'exclusivité – voire ostentatoire – du lieu d'habitat, tout en enfermant les résidents dans des murs qui les protègent des « dangers » et des contacts imprévus de la ville. Dans le cas des « copropriétés de fait », les murs et les équipements accordent certes également à leurs résidents un sentiment de sécurité et de confort, mais l'on n'y retrouve pas le même désir de fermeture et d'exclusivité. Si quelques habitants du Monte Castelo témoignent bien d'une certaine fierté de pouvoir dire habiter dans la « copropriété », avec gardien et piscine, échapper aux conflits, parfois quotidiens, entre les gangs de trafiquants de drogues, ou avec les forces policières semble plus important que se distinguer socialement et s'abstraire de la ville. À noter qu'il en va de même, à Rio de Janeiro, dans les petits lotissements pour les classes moyennes, les raisons évoquées pour habiter dans ces *condomínios fechados* étant le plus souvent la qualité de vie pour les enfants, la tranquillité, et la protection des biens.

Dans le cas des « copropriétés » la fierté de la part de certains habitants est induite non pas par le sentiment d'être différents, mais par la réussite du projet d'habitat. Les difficultés des premiers mois d'occupation de ces espaces, abandonnés depuis longtemps, révèlent l'obsolescence de ceux qui ont pu résister à l'absence de lumière, de toilettes, à la présence de rats et de cafards ou encore aux inondations lors de pluies estivales. Ce n'est qu'après un certain temps que le risque d'expulsion du terrain devient faible et que l'investissement dans l'habitat et dans les parties communes prend forme. Les baraques deviennent des maisons en maçonnerie, des équipements sont implantés (dans le cas du Monte Castelo), des améliorations sont mises en place, tels que des revêtements des sols dans les espaces communs, etc. Cette conquête de l'espace d'habitat à partir de la reconversion menée par les premiers habitants est le point clé pour comprendre la fierté d'habiter dans un espace qui peut être considéré aujourd'hui comme une copropriété.

Si souhai de distinction il y a, il se manifeste à l'égard de l'habitat d'origine, la *favela*. Dans le cas du Monte Castelo, les entretiens ont révélé que ses habitants ne considèrent pas les occupations comme des *favelas*. Pour eux, la *favela* représente le désordre et les *favelados* sont vus comme des gens qui ne savent pas se comporter en société. Les occupations sont considérées comme une catégorie au-dessus de cette forme d'habitat chaotique, comme un che-soi plutôt qu'un entre soi (Machado-Martins, 2012). Les « copropriétés populaires » représentent pour leurs occupants un habitat

de qualité qu'ils ne trouvaient pas dans leurs *favelas* d'origine. Les règles les rassurent.

Enfin, les « copropriétés populaires » s'affirment comme un espace de réussite qui a été construit par ceux qui y vivent encore. Ceci attribue une signification à l'occupation qui va au-delà de l'acquisition du che-soi, car toute la « copropriété » devient un espace de mémoire et de construction des réseaux de solidarité notamment par le voisinage. Dans le cas des occupations de l'Avenida Brasil, ainsi que dans d'autres formes d'habitat populaire à Rio de Janeiro, la propriété ne se restreint pas à une question juridique, elle réside dans la reconnaissance de l'espace parmi ceux qui le construisent et qui sont toujours placés aux marges de la ville formelle et soumis au pouvoir territorial et illégal.

## Références bibliographiques

- (ALDEIRA T., 2000, *Cidade de muros : crime, segregação e cidadania em São Paulo*, São Paulo, Editora da Universidade de São Paulo/Editora 34.
- (APPROX G. (dir.), 2006, *Quand la ville se ferme : quartiers résidentiels sécurisés*, Clamecy, Éditions Bréal.
- DE CERTEAU M., GIARD L. et MAYOL P., 1980, *L'Invention du quotidien*, 2. *Habiter, cuisiner*, Paris, Union générale d'éditions.
- LEFFEVRE M.-P., 1999, *La Copropriété en difficulté : faillite d'une structure de co-gérance*, La Tour-d'Aigues, Éditions de L'Aube.
- MACHADO-MARTINS M., 2014a, « Le logement populaire comme révélateur des transformations socio-urbaines », JY. ACTHIER, A. BOURDIN et M.-P. LEFFEVRE (dir.), *La jeune sociologie urbaine francophone*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 189-202.
- 2014b, *Habiter une ancienne usine à Rio de Janeiro : les invasions de l'Avenida Brasil*, Paris, L'Harmattan.
- 2012, « Les copropriétés populaires à Rio de Janeiro, émergence d'un nouveau modèle d'habitat spontané », *L'Espace Politique* [En ligne], n° 17, 2012, 2 [http://espacepolitique.revues.org/index2323.html].
- PETRONNET C., 1979 (1<sup>re</sup> éd.), *On est tous dans le brouillard*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.